

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 563

6 mars 2008

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.	27023	H2O LuxCo S.à r.l.	26992
Adara Ventures SICAR	26985	Infomax Investments S.à r.l.	27017
Agotar Holding S.A.	26997	LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR	27013
Anifood	27022	Luxallim S.A.	27005
Anifood	27017	LUXFER - Industriehallenbau S.A.	27021
Arcelor Distribution Luxembourg	27009	Macro International S.A.	26999
Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.	26978	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg 4 S.à r.l.	26978
Broekhof Holding B.V. S.à r.l.	27022	ONEX TWG Holdings II Limited	27004
C2A INFORMATIQUE Luxembourg S.à r.l.	26983	Prefa-Services S.à r.l.	27024
CEREP Finance S.à r.l.	27008	Property Augsburg S.à r.l.	27008
Ceryx S.A.	27022	Property Bamberg/München S.à r.l.	27009
Condrimmo S.C.A.	26987	Property Gelsenkirchen S.à r.l.	27010
CONSORTS PEPIN Sàrl et Cie secs	27010	Property Langenfeld S.à r.l.	27023
Crédit Agricole Asset Management Lu- xembourg S.A.	26980	Property Siegen S.à r.l.	27009
CTM (Cost & Time Management) S.A. ...	26996	RREI Holding S.C.A.	26998
DSI International Luxembourg S.à r.l. ...	27024	Schenkenberg S.A.	27017
EAB Property Investment S. à r.l.	26989	Tarinech S.à r.l.	26981
Eksibest S.à r.l.	27021	The Jupiter Global Fund	27004
Emjoi International S.à r.l.	27024	UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H.	26993
Espirito Santo International S.A.	26997	UBS Warburg Co-Investment 2001 Hold- ing S.A.H.	26993
Eucosider Commercial	27003	Victoria Capital S.A.	26978
Fin.Co Capital S.A.	27023	Vion Luxembourg S.à r.l.	27004
Fin.Co Management S.A.	27023		
GPKeystone Holding S.à.r.l.	26980		

Victoria Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.376.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023700/5770/12.

(080022510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 122.020.

Extrait suite au changement de gérant

Par la résolution des actionnaires du 11 janvier 2008, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Karl Oberrauch, né le 18 août 1957 à Bolzano en (Italie) domicilié au 30 Via Cornaiano I-39057 Appiano - Bozen, en tant que gérant de la Société;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Dunstan

Manager

Référence de publication: 2008023920/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN02972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 331.375,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 109.652.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number 109.647,

duly represented by Ms. Delphine Hoer, maître de droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 11 December 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109.652, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 5 July 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1261 of 24 November 2005. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 28 December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 982 of 6 May 2006.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the sole shareholder resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New-Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hoster, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the «Liquidator»).

The sole shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

He may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.647,

représentée par Mlle Delphine Hoeur, maître en droit, demeurant à Luxembourg, par procuration donné sous seing privé à Luxembourg le 11 Décembre 2007, procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.652, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 novembre 2005 sous le numéro 1261. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mai 2006 sous le numéro 982 (la «Société»).

Le comparant, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer M. John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, demeurant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»):

L'associé unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux associés, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. Hoer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41735. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008024010/211/107.

(080023641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

GPKeystone Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.682.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 9 juillet 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008024023/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Crédit Agricole Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 5 novembre 2007

En date du 5 novembre 2007, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus (ci-après la «Société»), a décidé de nommer Monsieur Giorgio Gretter, CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT, 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Zaouati dont la fonction d'administrateur était restée vacante suite à sa démission en date du 31 mai 2007.

Ce mandat prendra fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

D. Couasse

Directeur Général

Référence de publication: 2008023416/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Tarinech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.086.075,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.282.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ML GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND L.P., a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, Grand Cayman, Cayman Islands (ML), and

MERRILL LYNCH VENTURES L.P. 2001, a company incorporated and organised under the laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (MERRILL),

both here represented by Annick Braquet, private employee, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on December 13, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- ML and MERRILL are the only shareholders of TARINECH S.à.r.l. (the Shareholders), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 16, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 31, 2006 number 2043 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of ten million seventy-three thousand and five hundred seventy-five euro (EUR 10,073,575) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to ten million eighty-six thousand and seventy-five euro (EUR 10,086,075) by the issuance of four hundred two thousand and nine hundred forty-three (402,943) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Intervention - subscription - payment

Thereupon, the Shareholders, prenamed and represented as stated above declare to subscribe for four hundred two thousand and nine hundred forty-three (402,943) new shares as follows:

	shares
1. ML	302,207
2. MERRILL	100,736
Total:	402,943

The Shareholders declare to have the new shares fully paid up by way of the contribution in kind of two claims (the Claims) consisting of:

1. 355,538 convertible preferred equity certificates with a par value of twenty-five euro (EUR 25) (the CPECs) held by ML, and

2. 118,513 CPECs held by MERRILL

Total: 474,051 CPECs

According to a certificate dated as per the date hereof from the management of the Company, the Claims have an aggregate value of eleven million eight hundred fifty-one thousand and two hundred seventy-five euro (EUR 11,851,275) and are certain and due for payment without deduction (certaines, liquides et exigibles).

Such contribution in an aggregate amount of eleven million eight hundred fifty-one thousand and two hundred seventy-five euro (EUR 11,851,275) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) EUR 10,073,575 is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) EUR 1,777,700 is allocated to a share premium reserve account of the Company.

The said certificate and a balance sheet of the Company as per the date hereof, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at ten million eighty-six thousand and seventy-five euro (EUR 10,086,075) represented by four hundred three thousand and four hundred forty-three (403,443) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 124,000

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

ML GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND L.P., une société de droit des îles Cayman, avec siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, Grand Cayman, Iles Cayman (ML), et

MERRILL LYNCH VENTURES L.P. 2001, une société de droit de Delaware avec siège social 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (MERRILL),

Les deux ici représentées par Annick Braquet, employée privé, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 13 décembre 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ML et MERRILL sont les associés uniques de TARINECH S.à.r.l. (les Associés), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 octobre 2006 numéro 2043 (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, en leur qualité d'associé unique de la Société, décident d'augmenter le capital social souscrit par un montant de dix millions soixante treize mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 10.073.575) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix millions quatre-vingt-six mille soixante-quinze euros (EUR 10.086.075) par l'émission de quatre cent deux mille neuf cent quarante-trois (402.943) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, les associés, préqualifiés et représentés comme décrit ci-dessus, déclarent souscrire les quatre cents deux mille neuf cent quarante trois (402.943) nouvelles parts sociales comme suit.

	parts sociales
1. ML	302.207
2. MERRILL	100.736
Total:	402.943

Les associés déclarent avoir payé intégralement les nouvelles parts sociales par apport en nature de deux créances (les Créances) consistant en:

1. 355.538 certificats privilégiés convertibles avec valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) (les CPECs) détenues par ML, et

2. 118.513 CPECs détenues par MERRILL

Total: 474.051 CPECs

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de la Société en date de ce jour que les Créances ont les montants totales de onze millions huit cent cinquante et un deux cent soixante quinze euros (11.851.275) et sont certaines, liquides et exigibles

Ledit apport d'un montant total de onze millions huit cent cinquante et un deux cent soixante quinze euros (11.851.275) fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) la somme du EUR 10.073.575 est affectée au compte de capital de la Société;

(ii) la somme du EUR 1.777.700 est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à dix millions quatre-vingt-six mille soixante-quinze euros (EUR 10.086.075) représenté par quatre cent trois mille quatre cent quarante trois (403.443) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 124.000

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/197. — Reçu 118.512,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024050/242/142.

(080023444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

C2A INFORMATIQUE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 104.768.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit français dénommée PRODDWARE, dont le siège social est établi au 45, Quai de Seine, à F-75019 Paris, France;

représentée aux fins des présentes par Madame Annick Braquet, employée privée à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée C2A INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., dont le siège social est établi au 4, rue Pierre Grégoire, à L-4702 Pétange, immatriculée au R. C.S. de Luxembourg section B numéro 104.768, constituée par acte du 12 novembre 2004 publié au Mémorial C N ° 193 du 3 mars 2005.

Et qui prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 150 (cent cinquante euros) chacune représentant l'intégralité du capital de EUR 15.000 (quinze mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Constatation du changement d'associé.
- 2.- Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre.
- 3.- Modification afférente des articles 15 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

- 4.- Dispositions transitoires.

Exposé préliminaire

Les 100 (cent) parts sociales appartenaient précédemment à la société de droit français C2A INFORMATIQUE, ayant son siège social à F-62138 Douvrin, Z.I. Artois - Flandres.

Elles ont été transmises de plein droit à la société anonyme de droit français dénommée PRODDWARE, dont le siège social est établi au 45, Quai de Seine, à F-75019 Paris, France, immatriculée au RCS de Paris sous numéro 352 335 962, désignée ci-avant, en conséquence de la décision d'approbation de fusion intervenue le 31 octobre 2007, publiée conformément à la loi française le 17 novembre 2007, entraînant dissolution sans liquidation de C2A INFORMATIQUE.

Il y a donc lieu de procéder aux formalités requises par la loi luxembourgeoise suite à ce changement d'associé.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé décide de conférer à tout détenteur d'une expédition des présentes le pouvoir de requérir auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg la radiation de C2A INFORMATIQUE en tant qu'associé et l'inscription de PRODDWARE en tant qu'associé unique.

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, C2A INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., par son gérant, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Le gérant Monsieur Pascal Evrard, demeurant à F-6250 Quelmes, 255, Grand-Place est à cette fin ici représenté par Madame Annick Braquet, substituant Monsieur Claude Schmitz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre.

Troisième résolution

L'associé décide en conséquence de procéder à la modification des articles 15 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Quatrième résolution

L'associé décide en outre à titre transitoire, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} août 2007 sera clôturé le 31 décembre 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/196. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024046/242/70.

(080023431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Adara Ventures SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of ADARA VENTURES PARTNERS S.à r.l. (the «General Partner»), a société à responsabilité limitée with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 108 805 acting as general partner with unlimited liability of ADARA VENTURES SICAR (the «Company»), with registered office at boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 108 804, pursuant to the written resolutions of the board of directors of the Company adopted on 17 December, 2007 and to a power of attorney executed on 17 December, 2007 by all the members of the board of directors of the General Partner.

The Company was incorporated under Luxembourg laws on June 15, 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 5, 2005. The articles of association of the Company were last amended on January 26, 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 20, 2006.

A copy of the said resolutions, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The subscribed share capital of the Company is currently set at three million six hundred fourteen thousand six hundred ten euro (EUR 3,614,610.-) divided into three hundred thirteen thousand three hundred twenty one (313,321) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each fully paid-up, twelve thousand (12,000) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each fully paid-up and thirty six thousand one hundred forty (36,140) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each fully paid-up.

2) The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is set at forty five million five hundred thousand euro (EUR 45,500,000.-) divided into four million fifty seven thousand five hundred seventy five (4,057,575) Class A Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), one hundred thirty thousand (130,000) Class B Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and three hundred sixty two thousand four hundred twenty five (362,425) Class C Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

3) By written resolutions adopted on 17 December, 2007, the board of directors of the General Partner decided to increase the capital of the Company from its current amount of three million six hundred fourteen thousand six hundred ten euro (EUR 3,614,610.-) up to nineteen million fifty nine thousand two hundred sixty five euro and sixty cent (EUR 19,059,265.60) through the issuance of one million three hundred ninety thousand four hundred ten (1,390,410) new Class A Shares with a nominal value of ten (EUR 10.-) each (the «New Class A Shares»), thirty eight thousand four hundred (38,400) new Class B Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the «New Class B Shares») and one hundred fifteen thousand six hundred fifty five and fifty six hundredth (115,655.56) new Class C Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) (the «New Class C Shares») and acknowledged receipt of the waiver of the pre-emptive subscription right of the existing shareholder.

The New Class A Shares have been fully paid up to an aggregate amount of thirteen million nine hundred four thousand one hundred euro (EUR 13,904,100.-), the New Class B Shares have been fully paid up up to an aggregate amount of three hundred eighty four thousand euro (EUR 384,000.-), and the New Class C Shares have been fully paid up to an aggregate amount of one million one hundred fifty six thousand five hundred fifty five euro and sixty cent (EUR 1,156,555.60).

The proof of the subscriptions and the payments has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of the share capital, the first paragraph of article 5.2 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«The issued capital of the Company is set at nineteen million fifty nine thousand two hundred sixty five euro and sixty cent (EUR 19,059,265.60) divided into one million seven hundred three thousand seven hundred thirty one (1,703,731) Class A Shares and one hundred fifty one thousand seven hundred ninety five and fifty six hundredth (151,795.56) Class C Shares, which shall be held by the limited partners and fifty thousand four hundred (50,400) Class B Shares, which shall only be held by the unlimited partner, all with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up.»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French text and the English text, the English text will prevail.

After reading of the document to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de ADARA VENTURE PARTNERS S.à r.l. (l'«Associé Gérant Commandité»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 805 agissant en qualité d'associé gérant commandité de ADARA VENTURES SICAR (la «Société»), en société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 804, en vertu des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société adoptées le 17 décembre 2007 et d'une procuration signée le 17 décembre 2007 par tous les membres du conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité.

La Société a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 15 juin 2005 par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 janvier 2006 par un acte de Maître Paul Decker, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 avril 2006.

Une copie des résolutions susmentionnées, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités chargées de l'enregistrement.

La comparante, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, a demandé au notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à trois millions six cent quatorze mille six cent dix euros (EUR 3.614.610,-) divisé en trois cent treize mille trois cent vingt et une (313.321) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune intégralement libérée, douze mille (12.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune intégralement libérée et trente six mille cent quarante (36.140) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune intégralement libérée.

2) Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis de la Société, est fixé à quarante cinq millions cinq cent mille euros (EUR 45.500.000,-) divisé en quatre millions cinquante sept mille cinq cent soixante-quinze (4.057.575) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, cent trente mille (130.000) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et trois cent soixante deux mille quatre cent vingt cinq (362.425) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3) Par résolutions circulaires adoptées le 17 décembre 2007, le conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de trois millions six cent quatorze mille six cent dix euros (EUR 3.614.610,-) à dix neuf millions cinquante neuf mille deux cent soixante cinq euros et soixante cents (EUR 19.059.265,60), par l'émission de un million trois cent quatre-vingt dix mille quatre cent dix (1.390.410) nouvelles actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les «Actions Nouvelles de Catégorie A»), trente huit mille quatre cents (38.400) nouvelles Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les «Actions Nouvelles de Catégorie B») et cent quinze mille six cent cinquante cinq et

cinquante six centièmes (115.655,56) nouvelles Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) (les «Actions Nouvelles de Catégorie C») et a constaté la renonciation de l'actionnaire existant à son droit préférentiel de souscription.

Les Actions Nouvelles de Catégorie A ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total de treize millions neuf cent quatre mille cent euros (EUR 13.904.100,-), les Actions Nouvelles de Catégorie B ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total de trois cent quatre-vingt quatre mille euros (EUR 384.000,-) et les Actions Nouvelles de Catégorie C ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total d'un million cent cinquante six mille cinq cent cinquante cinq euros et soixante cents (EUR 1.156.55,60).

La preuve des souscriptions et des paiements a été apportée au notaire soussigné.

En conséquence de cette augmentation du capital social, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a dorénavant la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de dix neuf millions cinquante neuf mille deux cent soixante cinq euros et soixante cents (EUR 19.059.265,60) divisé en un million sept cent trois mille sept cent trente et une (1.703.731) Actions de Catégorie A et cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt quinze et cinquante six centièmes (151.795,56) Actions de Catégorie C qui seront détenues par les associés commanditaires et cinquante mille quatre cents (50.400) Actions de Catégorie B, qui seront détenues par l'associé commandité, les Actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ces Actions étant entièrement libérées.»

Frais et dépenses

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000,-.

Le présent acte a été dressé au Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la comparante susvisée, le présent acte est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document à la comparante, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lebbe, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2008/432. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024042/242/141.

(080023399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Condrimmo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 5.258.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.849.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de CONDRIMMO S.C.A., une société en commandite par actions, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 10 décembre 2007, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Fell, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Melle Maya Van Belleghem, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Hugo Froment, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société;
2. Augmentation du capital autorisé de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social et en particulier l'action de commandité étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-avant mentionné.

Après approbation des déclarations du président de l'assemblée par les actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris unanimement les résolutions suivantes et a requis le notaire soussigné de bien vouloir acter ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions deux cent vingt-six mille euros (EUR 5.226.000,-), pour le porter de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cinq millions deux cent cinquante-huit mille euros (EUR 5.258.000,-) par l'émission de cinq mille deux cent vingt-six (5.226) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les cinq mille deux cent vingt-six (5.226) actions ordinaires de la Société nouvellement émises sont intégralement souscrites et libérées par FORTIS INTERTRUST S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5524, ici représentée par Monsieur Jean Fell, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, par (i) un apport en nature constitué de quarante mille cent trente (40.130) actions (les «Actions») sur les quarante mille cent quarante (40.140) actions composant le capital social de Domaine de HOYOUX S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social au 28, rue Charles Dubois, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Nivelles sous le numéro 417.330.523, d'une valeur de cinq millions deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 5.225.000,-) et par (ii) un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-).

La réalité et la valeur de l'apport en nature ont été prouvées au notaire instrumentant par le rapport délivré par le réviseur d'entreprises, Monsieur Romain Thillens, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, qui restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La réalité et la valeur du paiement de l'apport en numéraire, représentant mille euros (EUR 1.000,-) ont été prouvées au notaire instrumentant par un certificat en date du 20 décembre 2007 délivré par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des Actions, l'apporteur prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dans les meilleurs délais.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital autorisé de la Société et de le porter de cent mille euros (EUR 100.000,-) à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-).

Après avoir entendu le rapport du Gérant de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire confirme que le Gérant de la Société est autorisé à émettre des Actions Ordinaires nouvelles sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de cinq millions deux cent cinquante-huit mille euros (EUR 5.258.000,-) représenté par cinq mille deux cent cinquante-sept (5.257) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandité, ayant une valeur

nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par CONDRIMMO MANAGEMENT S.A., pré-désignée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital autorisé est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) représenté par cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.999) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux Actions Ordinaires de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires à émettre).»

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Compte tenu de ce que le présent acte documente une augmentation du capital de la Société, libérée par un apport en nature des titres représentant 99,97% du capital social de la société Domaine de HOYOUX S.A., pré-désignée, ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, les Actionnaires déclarent que la présente augmentation de capital a été faite conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à EUR 4.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fell, M. Van Belleghem, H. Froment, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008. Relation: LAC/2008/434. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024038/242/106.

(080023377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

EAB Property Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.382.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Great Britain, registered with the Companies' House under number LP 11167,

duly represented by Ms. Szandra Bereczky, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 December 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of EAB PROPERTY INVESTMENT S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 115382, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 June 2006, number 1187. The articles of incorporation were last modified pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 August 2007, number 1675.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create class F shares (the «Class F Shares») which are more precisely specified below in article 5 of the articles of incorporation.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of two hundred seventy thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 270,925.-) in order to increase it from its current amount of one million four hundred ninety-

three thousand four hundred fifty euro (EUR 1,493,450.-) up to one million seven hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,764,375.-) by the issue of ten thousand eight hundred thirty-seven (10,837) Class F Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The ten thousand eight hundred thirty-seven (10,837) Class F Shares have been subscribed by EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, pre-named.

The total contribution of two hundred seventy thousand nine hundred forty euro (EUR 270,940.-) consists of two hundred seventy thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 270,925.-) allocated to the share capital and fifteen euro (EUR 15.-) allocated to a share premium account.

The Class F Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of two hundred seventy thousand nine hundred forty euro (EUR 270,940.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, article 5 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is set at one million seven hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,764,375.-) represented by fully paid up shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, represented by:

a) thirty-three thousand three hundred fifty-two (33,352) Class A Shares. The Class A Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE I B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called RICOH PROPERTY located in Schiphol-Rijk, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

b) nine thousand seven hundred forty-seven (9,747) Class B Shares. The Class B Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE II B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called KWINTET KLM KLEDING PROPERTY located in Enschede, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

c) two thousand five hundred seventy-three (2,573) Class C Shares. The Class C Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by ADBEL N.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called GHENT PROPERTY located in Ghent, Belgian, in accordance with article 7 hereinafter;

d) twelve thousand three hundred fifty (12,350) Class D Shares. The Class D Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE IV B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called KEMPTEN PROPERTY located in Kempten, Germany, in accordance with article 7 hereinafter;

e) one thousand seven hundred sixteen (1,716) Class E Shares. The Class E Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE V N.V., a public limited company organized and existing under the laws of Belgium, called ZAVENTEM PROPERTY located in Zaventem, Belgium, in accordance with article 7 hereinafter:

f) ten thousand eight hundred thirty-seven (10,837) Class F Shares. The Class F Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL REAL ESTATE VI B.V., a private liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called ZUM PANREPEL located in Bremen, Germany, in accordance with article 7 hereinafter.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, and the Class F Shares shall hereinafter be collectively referred to as the «shares».

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of incorporation, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Estimation of cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 4,600.-.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois anglaises, ayant son siège social sis 15, Moorgate, Londres EC2R 6LP, Grande-Bretagne, inscrite au près du registre de commerce de Londres sous le numéro LP 11167,

ici représenté par Mlle. Szandra Bereczky, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 24 décembre 2007. La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société EAB PROPERTY INVESTMENT S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 382, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 juin 2006, numéro 1187, page 56943. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 août 2007, numéro 1675.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans l'article 5 des statuts.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent soixante-dix mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 270.925,-) afin de le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.493.450,-) à un million sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.764.375,-) par l'émission de dix mille huit cent trente-sept (10.837) Parts Sociales de Classe F d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les dix mille huit cent trente-sept (10.837) Parts Sociales de Classe F ont été entièrement souscrites par EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, prénommée.

L'apport total de deux cent soixante-dix mille neuf cent quarante euros (EUR 270.940,-) consiste en deux cent soixante-dix mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 270.925,-) alloués au capital social et en quinze euros (EUR 15,-) alloués à la prime d'émission.

Les Parts Sociales de Classe F ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de deux cent soixante-dix mille neuf cent quarante euros (EUR 270.940,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ainsi adoptées, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5** Le capital social est fixé à la somme de un million sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.764.375,-) représenté par des parts sociales entièrement libérées, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, consistant en:

a) trente-trois mille trois cent cinquante-deux (33.352) Parts Sociales de Classe A. Les Parts Sociales de Classe A ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE I B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée PROPRIETE RICOH, située à Schiphol-Rijk, Pays-Bas conformément à l'article 7 ci-après;

b) neuf mille sept cent quarante-sept (9.747) Parts Sociales de Classe B. Les Parts Sociales de Classe B ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE II B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée PROPRIETE KWINTET KLM KLEDING, située à Enschede, Pays-Bas conformément à l'article 7 ci-après;

c) deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) Parts Sociales de Classe C. Les Parts Sociales de Classe C ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par ADBEL N.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée PROPRIETE GENT, située à Gent, Belgique conformément à l'article 7 ci-après;

d) douze mille trois cent cinquante (12.350) Parts Sociales de Classe D. Les Parts Sociales de Classe D ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE IV B.V, une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée PROPRIETE KEMPTEN, située à Kempten, Allemagne conformément à l'article 7 ci-après.

e) mille sept cent seize (1.716) Parts Sociales de Classe E. Les Parts Sociales de Classe E ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE V N.V, une société anonyme constituée et régie par la loi de la Belgique, nommée PROPRIETE ZAVENTEM, située à Zaventem, Belgique, conformément à l'article 7 ci-après;

f) dix mille huit cent trente-sept (10.837) Parts Sociales de Classe F. Les Parts Sociales de Classe F ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE VI B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée ZUM PANREPEL, située à Bremen, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe F sont ci-après collectivement dénommées les «parts sociales».

Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de parts sociales de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur quelque question que ce soit. Aucune classe de parts sociales ne comporte un droit de préemption sur une quelconque part sociale de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.»

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 4.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Berezcky, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008. Relation: LAC/2008/436. — Reçu 2.709,40 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024035/242/174.

(080023367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.676.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 21 janvier 2008

Par résolutions prises en date du 21 janvier 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet au 21 janvier 2008.

Pour extrait et publication

H2O LuxCo S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008024029/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

**UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. UBS Warburg Co-Investment 2001 Holding S.A.H.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Annick Braquet, having her professional residence in Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of directors of UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled *in* varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (the «Company») having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B.82.100, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on May 17th, 2001 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1094 of the 1st December 2001.

Its articles of incorporation were modified, on

- 12 July 2001 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 193 of 5 February 2002;
- 12 March 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 965 of 25 June 2002,
- 4 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 303 of 20 March 2003.
- 12 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 23 of 10 January 2003,
- 6 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 598 of 2 June 2003,
- 23 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 694 of 2 July 2003,
- 26 November 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 411 of 17 April 2004.
- 15 January 2004, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 386 of 9 April 2004,
- 15 October 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 296 of 4 April 2005,
- 4 November 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 428 of 10 May 2005,
- 4 December 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1393, of 7 July 2007,
- 18 December 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1396 of 9 July 2007,
- 13 March 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1393 of 7 July 2007, and
- 2 October 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 2564 of 10 November 2007.

The corporate capital of the Company is fixed at USD 209,363.395 (two hundred nine thousand three hundred sixty-three USD point three hundred ninety-five) divided into

- 79,815.517 (seventy-nine thousand eight hundred and fifteen point five hundred and seventeen) Ordinary Shares with no nominal value and
- 3,929.841 (three thousand nine hundred and twenty nine point eight hundred and forty-one) Deferred «A» Shares with no nominal value.

Pursuant to article 6 of the Articles of Incorporation, the capital may be increased up to USD 100,000,000.- (hundred million American Dollars), divided into:

- 10,000,000 (ten million) Ordinary Shares with no nominal value;

10,000,000 (ten million) Deferred «A» Shares with no nominal value;
 10,000,000 (ten million) Deferred «B» Shares with no nominal value;
 10,000,000 (ten million) Redeemable Preference Shares with no nominal value.

The board of directors is authorised to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital at the terms and conditions, which shall be determined by the board of directors, and is, in particular, authorised to proceed to the issue of new shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe.

By a resolution dated 18 December 2007, the board of directors of the Company has decided to increase the subscribed capital of the Company by USD 18,446.891 (eighteen thousand four hundred and forty-six American Dollars point eight hundred and ninety) in order to raise it from its current amount of USD 209,363.395 (two hundred and nine thousand three hundred and sixty-three American Dollars point three hundred and ninety-five) to USD 227,810.286 (two hundred and twenty-seven thousand eight hundred and ten American Dollars point two hundred and eighty-six) by issuing 2,436.365 (two thousand four hundred and thirty-six point three hundred and sixty-five) new Ordinary Shares with no nominal value (two American Dollars point fifty) each, 152.174 (one hundred and fifty-two point one hundred and seventy-four) Deferred «A» Shares with no nominal value (two American Dollars point fifty) each and 4,790.217 (four thousand and seven hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred «B» Shares with no nominal value (two American Dollars point fifty) each. In addition to the payment of the new shares the subscribers have paid a share premium of USD 111,778.652 (one hundred and eleven thousand seven hundred and seventy-eight American Dollars point six hundred and fifty-two).

The 2,436.365 (two thousand four hundred and thirty-six point three hundred and sixty-five) new Ordinary Shares have been fully subscribed by twenty-four subscribers, the 152.174 (one hundred and fifty-two point one hundred and seventy-four) Deferred «A» Shares and the 4,790.217 (four thousand and seven hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred «B» Shares have been fully subscribed by UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (formerly UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) and entirely paid up in cash (as well as the share premiums), so that the amount of USD 130,225.543 (one hundred and thirty thousand two hundred and twenty-five American Dollars point five hundred and forty-three) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the increase of capital, the subscribed corporate capital amounts to USD 227,810.286 (two hundred and twenty-seven thousand eight hundred and ten American Dollars point two hundred and eighty-six) and is divided into 82,251.882 (eighty-two thousand two hundred and fifty-one point eight hundred and eighty-two) Ordinary Shares with no nominal value, 4,082.015 (four thousand and eighty-two point zero fifteen) Deferred «A» Shares with no nominal value and 4,790.217 (four thousand and seven hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred «B» Shares with no nominal value..

Therefore, article 6.2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«6.2 The Company has a subscribed share capital of USD 227,810.286 (two hundred and twenty-seven thousand eight hundred and ten American Dollars point two hundred and eighty-six) and is divided into

- 82,251.882 (eighty-two thousand two hundred and fifty-one point eight hundred and eighty-two) Ordinary Shares
- 4,082.015 (four thousand and eighty-two point zero fifteen) Deferred «A» Shares and
- 4,790.217 (four thousand and seven hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred «B» Shares with no nominal value.»

Expenses

For the purpose of the registration, the total amount of USD 130,225.54 (one hundred and thirty thousand two hundred and twenty-five American Dollars point fifty-four) is valued at EUR 89,888.31 (eighty-nine thousand eight hundred and eighty-eight euro thirty-one cents).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at EUR 2,800.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annick Braquet, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

Un extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société donnant un tel mandat, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (la «Société») ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B.82.100, constituée par acte du 17 mai 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), Numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001.

Ses statuts ont été modifiés, le:

- 12 juillet 2001 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 193 en date du 5 février 2002
- 12 mars 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 965 en date du 25 juin 2002,
- 4 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 303 en date du 20 mars 2003.
- 12 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 23 en date du 10 janvier 2003,
- 6 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 598 en date du 2 juin 2003,
- 23 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 694 en date du 2 juillet 2003,
- 26 novembre 2003 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 411 en date du 17 avril 2004,
- 15 janvier 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 386 en date du 9 avril 2004,
- 15 octobre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 296 en date du 4 avril 2005,
- 4 novembre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 428 en date du 10 mai 2005,
- 4 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1393 en date du 7 juillet 2007,
- 18 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1396 en date du 9 juillet 2007,
- 13 mars 2007 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1393 en date du 7 juillet 2007, et
- 2 octobre 2007 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 2564 en date du 10 novembre 2007.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à 209.363,395 USD (deux cent neuf mille trois cent soixante-trois Dollars américains virgule trois cent quatre-vingt quinze), divisé en :

- 79.815,517 (soixante dix-neuf mille huit cent quinze virgule cinq cent dix-sept) Actions Ordinaires sans valeur nominale et
- 3.929,841 (trois mille neuf cent vingt-neuf virgule huit cent quarante-et-une) Actions «A» Différées sans valeur nominale.

Conformément à l'article 6 des statuts, le capital autorisé est fixé à \$ 100.000.000,- (cent millions Dollars américains), représenté par:

- 10.000.000 (dix millions) d'Actions Ordinaires sans valeur nominale;
- 10.000.000 (dix millions) d'Actions «A» Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 (dix millions) d'Actions «B» Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 (dix millions) d'Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, et spécialement à procéder à des émissions d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Par résolution du 18 décembre 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 18.446,891 USD (dix-huit mille quatre cent quarante-six Dollars américains virgule huit cent quatre-vingt onze) pour le porter de son montant actuel de 209.363,395 USD (deux cent neuf mille trois cent soixante-trois Dollars américains virgule trois cent quatre-vingt quinze) à 227.810,286 USD (deux cent vingt-sept mille huit cent dix Dollars

américains virgule deux cent quatre-vingt six) par l'émission de 2.436,365 (deux mille quatre cent trente-six virgule trois cent soixante-cinq) nouvelles Actions Ordinaires sans valeur nominale, 152,174 (cent cinquante-deux virgule cent soixante-quatorze) Actions «A» Différées sans valeur nominale et 4.790,217 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions «B» Différées sans valeur nominale. En sus du paiement des nouvelles actions, les souscripteurs ont payé une prime d'émission d'un montant total de 111.778,652 USD (cent onze mille sept cent soixante-dix huit Dollars américains virgule six cent cinquante-deux).

Les 2.436,365 (deux mille quatre cent trente-six virgule trois cent soixante-cinq) nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par vingt-quatre souscripteurs, les 152,174 (cent cinquante-deux virgule cent soixante-quatorze) nouvelles Actions «A» Différées et les 4.790,217 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) nouvelles Actions «B» Différées ont été entièrement souscrites par UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (anciennement UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) et entièrement libérées par des versements en espèces (ainsi que les primes d'émission) de sorte que la somme de 130.225,543 USD (cent trente mille deux cent vingt-cinq Dollars américain virgule cinq cent quarante-trois) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

A la suite de l'augmentation du capital, le capital social souscrit est de 227.810,286 USD (deux cent vingt-sept mille huit cent dix Dollars américains virgule deux cent quatre-vingt six) divisé en 82.251,882 (quatre-vingt deux mille deux cent cinquante et un virgule huit cent quatre-vingt-deux) Actions Ordinaires sans valeur nominale, 4.082,015 (quatre mille quatre-vingt-deux virgule quinze) Actions «A» Différées sans valeur nominale et 4.790,217 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions «B» Différées sans valeur nominale.

Par conséquent, l'article 6.2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6. 2.** La Société possède un capital social souscrit de 227.810,286 USD (deux cent vingt-sept mille huit cent dix Dollars américains virgule deux cent quatre-vingt six), divisé en

- 82.251,882 (quatre-vingt deux mille deux cent cinquante et un virgule huit cent quatre-vingt-deux) Actions Ordinaires
- 4.082,015 (quatre mille quatre-vingt-deux virgule quinze) Actions «A» Différées et
- 4.790,217 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions «B» Différées sans valeur nominale.»

Évaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant total de 103.225,54 USD (cent trois mille deux cent vingt-cinq Dollars américains virgule cinquante quatre) est évalué à EUR 89.888,31 (quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit euros trente-et-un cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, est évalué à la somme de EUR 2.800,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/202. — Reçu 897,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024054/242/215.

(080023460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

CTM (Cost & Time Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3336 Hellange, 34A, Wisestroos.

R.C.S. Luxembourg B 132.688.

— EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CTM (COST & TIME MANAGEMENT) S.A., établie et ayant son siège social à Wisestroos, 34A, L-3336 Hellange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.688 et qui s'est tenue à Hellange en date du 26 novembre 2007

a pris connaissance de la démission comme administrateur avec effet immédiat de:

Madame Reinert Esther

de nommer comme nouveau administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013:
Monsieur Zappone Yan, 34A, Wisestrooss, L-3336 Hellange.
La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour la société

B. Olivier

Associé

Référence de publication: 2008024058/1132/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Agotar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 15.038.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 janvier 2008 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008024065/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

A cette date, le Conseil d'Administration est composé des personnes suivantes, toutes signataires de type A, reconduites dans leurs fonctions lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juin 2005, pour un nouveau mandat de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- M. Antonio Luis roquette Ricciardi, Président, avec adresse professionnelle au Rua de Sao Bernardo, 62, P-1200-826 Lisbonne,
- M. Mario Mosqueira Do Amaral, Vice-Président, avec adresse professionnelle au Rua de Sao Bernardo, 62, P-1200-826 Lisbonne,
- M. Ricardo Espirito Santo Silva Salgado, avec adresse professionnelle au Rua de Sao Bernardo, 62, P-1200-826 Lisbonne,
- M. José Manuel Espirito Santo Silva, avec adresse professionnelle au Rua de Sao Bernardo, 62, P-1200-826 Lisbonne,
- M. Patrick Monteiro De Barros, avec adresse professionnelle au Chester Row, 42, GB-SW1W8JP Londres,
- M. Manuel Fernando Moniz Galvao Espirito Santo Silva, avec adresse professionnelle au Rua de Sao Bernardo, 62, P-1200-826 Lisbonne,
- M. Martim Espirito Santo Quintela Saldanha, avec adresse professionnelle au Pateo do Tijolo, 2 ° Dte, 27, P-1250-301 Lisbonne,
- M. Fernando Moniz Galvao Espirito Santo Silva, avec adresse professionnelle au Av. de Outubro, 35-3 Dto, 5, P-1050-047 Lisbonne,
- M. Anibal Da Costa Reis De Oliveira, avec adresse professionnelle au Poussada de Saramagos, P-4794-951 Vila Nova de Famalicao,
- M. Jorge Leite Faria Espirito Santo Silva, avec adresse professionnelle au Brickell Avenue, 1395, USA-33131 Miami,
- M. Joao Espirito Santo Silva Salgado, avec adresse professionnelle au Av. Rio Branco, 16 ° Andar, 89, 20040-004 Centro Rio de Janeiro (RJ), Brésil,
- M. Ricardo Abecassis Espirito Santo Silva, avec adresse professionnelle au Av. Roque Petroni Junior, 999, 04707-910 Brooklin, São Paulo (SP), Brésil,

- M. Miguel Abecassis Espirito Santo Silva, avec adresse professionnelle au Av. Rio Branco, 16 ° Andar, 89, 20040-004 Centro Rio de Janeiro (RJ), Brésil,
- M. Roland Cottier, demeurant au Chemin du Levant, 8, CH-1023 Crissier,
- M. Bernardo Ernesto Simoes Moniz Da Maia, avec adresse professionnelle au Rua Castilho, 13D-4B, P-1250-066 Lisbonne,
- M. Rui Manuel D'Espiney Patricio, avec adresse professionnelle au Praia do Botafogo, 34-11, 22250-040 Rio de Janeiro, Brésil,
- M. Domingos Espirito Pereira Coutinho, avec adresse professionnelle au Av. Tancredo Neves, Torre Sul, 1632, 41820-020 Salvador, Bahia, Brésil.

Lors de la même assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes sortant, M. Francisco Machado Da Cruz, avec adresse professionnelle au Avenue de Montchoisi, 35, CH-1006 Lausanne, a également été reconduit pour un nouveau mandat de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008024070/521/49.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

RREI Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 5.218.250,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.125.

By resolutions dated January 16, 2008 (the «Resolutions»), the shareholders of the Company acknowledged the resignations of Mr. Henri Grethen and Mr. Massimo Bettosini from their respective mandate as statutory auditors of the Company.

As a consequence, the shareholders of the Company resolved to appoint:

- Mr. Philippe Noël, born on February 5, 1967, in Messancy, Belgium, residing professionally at 6, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz, Grand Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company, with effect as at the date of the Resolutions, for a period ending after the annual general meeting of the shareholders called to approve the financial statements of the Company drawn up on December 31, 2012, and
- Ms. Anne Grethen, born on July 13, 1978, in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 32a, rue Zénon Bernard, L- 4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company, with effect as of January 1, 2008, for a period ending after the annual general meeting of the shareholders called to approve the financial statements of the Company drawn up on December 31, 2012.

Since January 16, 2008, the supervisory board of the Company is composed as follows:

- Mr. Antoine Seck,
- Mr. Philippe Noël, and
- Ms. Anne Grethen.

25 January 2008.

By virtue of a power of attorney

M. Van Belleghem

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Par des résolutions prises en date du 16 janvier 2008 (les «Résolutions»), les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter les démissions de M. Henri Grethen et de M. Massimo Bettosini de leur mandat respectif de commissaires de la Société.

En conséquence, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer:

- M. Philippe Noël, né le 5 février 1967, à Messancy, Belgique, résidant professionnellement 6, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz, Grand-Duché de Luxembourg, comme commissaire de la Société, avec effet à la date des Résolutions, pour un mandat qui prendra fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2012, et
- Melle Anne Grethen, née le 13 juillet 1978, à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 32a, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, comme commissaire de

la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2008, pour un mandat qui prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2012.

Depuis le 16 janvier 2008, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- M. Antoine Seck,
- M. Philippe Noël, et
- Melle Anne Grethen.

Le 25 janvier 2008.

En vertu d'une procuration

M. Van Belleghem

Référence de publication: 2008024082/250/49.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02400. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Macro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.046.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty, administrateurs avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Madame Beatriz Garcia, maître en droit, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Lesquels comparants ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (Soparfi) qu'ils déclarent constituer comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination MACRO INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- €), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

Art. 6. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire

Art. 7. Modification du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'Administration, Reviseurs d'entreprises

Art. 8. Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés par l'Assemblée Générale. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

En sus des exigences de quorum et majorités visées ci-dessus, les décisions du Conseil d'Administration énumérées ci-dessous exigent l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité définies à l'article 15 des présents statuts.

Ces décisions sont les suivantes:

(i) la conclusion, la modification ou la réalisation de tout contrat ou convention qui dépasse le montant de quinze mille euros (15.000,- EUR);

(ii) la disposition d'avoirs et actifs tant mobiliers qu'immobiliers de la Société;

(iii) toute constitution de ou investissement au sein de toute société où qu'elle soit localisée;

(iv) l'encourt de toute dette généralement quelconque;

(v) l'octroi de toute valeur ou caution;

(vi) l'enregistrement de quiconque en tant qu'Actionnaire de la Société,

(vii) la conclusion ou la modification de tout contrat ou convention de la Société avec un Actionnaire, une quelconque filiale d'un Actionnaire ou un quelconque administrateur ou agent d'un quelconque Actionnaire ou d'une quelconque filiale d'un Actionnaire.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi et les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 12. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix respectant le quorum en première convocation de plus du 50% du capital présent ou représenté et en deuxième convocation qu'elle soit la portion du capital représentée.

Les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les dispositions des Statuts sont adoptées à la majorité qualifiée de 51% des voix représentant le capital de la Société et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 14. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin, à 15.00 heures, et pour la première fois en 2009, pour approuver la gestion du Conseil d'Administration, le rapport du Commissaire-aux-comptes, le bilan et compte de pertes et profits, la nomination des administrateurs et du commissaire-aux-comptes, la fixation de leur rémunération et la distribution des dividendes.

Art. 15. Autres assemblées générales. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Lors d'une assemblée générale des Actionnaires, les décisions suivantes ne pourront être prises en rapport avec la Société à moins que des Actionnaires détenteurs d'Actions représentant plus de cinquante pour cent (cinquante pour cent plus une action) des droits de vote de la Société émettent un vote favorable en relation avec une résolution concernant ces matières:

- (i) toute modification des statuts;

(ii) la création d'actions bénéficiant d'un droit de vote plus élevé, ou l'altération de droit attachés à des quelconques Actions, y compris en ce qui concernent leur cessibilité, et l'abolition ou l'assouplissement des restrictions imposées à la cessibilité des Actions;

(iii) la création ou l'émission de toute action ou l'octroi de quelconque droits de souscrire, convertir ou autrement acquérir des actions (y compris et sans limitation toute augmentation autorisée du capital ou augmentation conditionnelle du capital, y compris en sus les options et les warrants);

(iv) toute augmentation de capital par le biais de la conversion d'excédents de capital, d'apport en nature ou en vue de l'acquisition d'actifs ou de l'octroi d'avantages spéciaux;

(v) la réduction, l'achat ou le rachat de tout capital action de la Société;

(vi) la consolidation, la sous-division, l'augmentation, la réduction, la diminution ou l'annulation de tout capital action de la Société;

(vii) tout changement de domicile de la Société;

(viii) la limitation ou le retrait de tout droit de souscription ou de droit de préemption des actions de la Société et,

(ix) la dissolution de la Société suivie ou non de liquidation, y compris e sans limitation en rapport avec une fusion, une reprise ou une consolidation.

Art. 16. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 18. Répartition des bénéfices. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

Art. 20. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions comme suit:

Actionnaires	capital souscrit (EUR)	capital libéré (EUR)	nombre d'actions
1. INTERCONSULT, prédésignée	30.900	30.900	309
2. M ^e Beatriz Garcia, prédésignée	100	100	1

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 7, Val sainte Croix, L-1371 Luxembourg
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:
 - M^e Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.
 - M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.
 - M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg
3. Est nommée commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseur d'entreprises, avec siège au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, J.-M. Debaty, B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, Relation: LAC/2008/1540. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024083/211/231.

(080023528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Eucosider Commercial, Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 1, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 4.855.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 septembre 2007

- L'Assemblée Générale du 28 septembre 2007
- a pris acte de la démission de Monsieur Laurent Falkenstein administrateur démissionnaire.
- a nommé en tant que nouveaux administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en l'an 2012:

Messieurs: Sven Koepchen, Clayallee 307 D - 14169 Berlin

Willem Gijzen, Sittarderweg 39 NL- 6151 AA Munstergeleen

Suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale, le conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs	Date d'expiration
	AGO
Erlend Witteveen	2012
Jean Jacques Gelhausen	2012
Sven Koepchen	2012
Willem Gijzen	2012
Georges Siankowski	2012
Gerry Stoll	2012

Pour extrait conforme
G. Stoll

Référence de publication: 2008024084/571/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09943. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.737.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 11 janvier 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jonathan Carey (résidant en Angleterre au 1, Grosvenor place, SW1X 7JJ, Londres), Garth Lorimer Turner (résidant aux Bermudes) et Patrick Zurstrassen (résidant à Luxembourg) et Maître Jacques Elvinger (résidant à Luxembourg), aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

2. L'assemblée a ré-élu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour THE JUPITER GLOBAL FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008023415/41/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ONEX TWG Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.202.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2008023686/242/12.

(080022813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2008023687/242/12.

(080022810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Luxallim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.047.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri;

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois SONAKA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri;

ici représentées par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée**Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination LUXALLIM S.A..

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la détention, la location, la gestion et la mise en valeur par location et de toute autre manière de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) qui sera divisé en 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 23 janvier 2013, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, direction, surveillance**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

	actions
1.- RAMLUX S.A.:	3.099
2.- SONAKA S.A.:	<u>1</u>
Total:	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

27008

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - a) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
 - b) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
 - c) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4112. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008024085/211/185.

(080023532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

En vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP S.à r.l. le 1^{er} août 2007, le siège social de CEREP S.à r.l., gérant unique de la Société, est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008024062/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 163 du 23 février 2005, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1188 du 19 juin 2006. Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPERTY AUGSBURG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008024093/6815/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02826. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Arcelor Distribution Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 9.720.

—
Extrait d'une des résolutions écrites prises par le Conseil d'administration

1. Nomination d'un délégué à la gestion journalière:

Suite à la démission de Monsieur Laurent Falkenstein en tant qu'administrateur, ce dernier n'assure plus la gestion journalière de la société. Le Conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Jean-Jacques Gelhausen, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle Haneboesch, L-4562 Differdange.

La résolution ci-dessus a été prise avec effet au 15 novembre 2007.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2007.

Pour extrait conforme

G. Stoll

Président

Référence de publication: 2008024063/571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

—
Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 162 du 23 février 2005, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1186 du 19 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPERTY BAMBERG/MÜNCHEN S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008024095/6974/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02825. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

—
Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 241 du 17 mars 2005, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1191 du 20 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PROPERTY SIEGEN S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008024096/6816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02824. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.895.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 243 du 17 mars 2005, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1172 du 16 juin 2006. Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PROPERTY GELSENKIRCHEN S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008024097/6817/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02822. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

CONSORTS PEPIN Sàrl et Cie secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 136.054.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le sept janvier.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück.

Ont comparu:

- 1) Madame Trina dite Triny Berens, retraitée, veuve de Monsieur Edouard Pepin, née à Eischen le 4 octobre 1937 (matr. 1937 10 04 184) demeurant à L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck;
 - 2) Monsieur André Pepin, maître-mécanicien, époux de Madame Chantal Meier, né le 24 juin 1959 à Luxembourg (matr. 1959 06 24 279), demeurant à L-9161 Ingeldorf, 1, rue Dicks;
 - 3) Madame Edith Pepin, divorcée, employée privée, née le 15 février 1962 à Luxembourg (matr. 1962 02 15 204), demeurant à L-9169 Mertzg, 20, rue de Colmar-Berg;
 - 4) Monsieur Jean Pepin, maître-mécanicien, époux de Madame Agnieszka Mizera, né le 28 février 1975 à Ettelbruck, (matr. 1975 02 28 138), demeurant à L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck;
 - 5) Madame Simone Pepin, employée privée, célibataire, née le 8 mars 1967, (matr. 1967 03 08 149), demeurant à L-8615 Platen, 21, beim Kinnebesch;
 - 6) La société à responsabilité limitée CONSORTS PEPIN sàrl. ayant son siège social à L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck, constituée par acte du notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore formalisé, ici représentée par ses quatre gérants Triny Berens, André Pepin, Edith Pepin et Jean Pepin, tous préqualifiés, en vertu de l'article 10 de ses statuts pouvant engager la société par leur signature conjointe; ayant été nommés par l'assemblée générale consécutive à la création de la société en date de ce jour.
- Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société en commandite simple sous la dénomination CONSORTS PEPIN sàrl et Cie secs (matr. 2008 2100 017), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune d'Erpeldange au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune d'Erpeldange par simple décision du gérant commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la gestion de ses meubles et immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à un million quatre cent mille euros (EUROS 1.400.000,-), représenté par 1.400 parts sociales d'une valeur nominale de mille euros 1.000,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Pouvoirs du Commandité. La société à responsabilité limitée CONSORTS PEPIN sàrl, avec siège social à Ingeldorf, préqualifiée, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, aura la qualité d'associé commandité (le «Commandité») de la Société.

Le Commandité est l'unique responsable de la gestion de la Société.

Le Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et pour représenter la Société vis-à-vis des tiers et n'est pas révocable.

La Société se trouvera engagée par la signature individuelle du Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne déléguée à cet effet par le Commandité.

Si le Commandité ne peut agir, pour quelque cause que ce soit, et en particulier en cas de dissolution ou de liquidation ou de démission du Commandité, la Société continue d'exister.

Le Commandité peut demander des conseils à des consultants, des conseillers, des comptables, des banques ou des experts de bonne réputation, de son choix. Le cas échéant, tout acte ou omission, basé sur la confiance raisonnable du Commandité dans les conseils apportés par les personnes susmentionnées, et relatif à des questions de leurs compétences professionnelles, sera considéré comme un acte de bonne foi constituant ni une fraude ou un acte de négligence grave, ni une faute intentionnelle.

Art. 7. Désignation d'un nouveau Gérant Commandité. Dans tous les cas où le Commandité ne peut pas agir, y compris en cas de démission, une assemblée générale des associés désignera un «gérant» successeur. Dans tous les cas, le «gérant» successeur doit être un associé commandité.

Le Commandité peut suggérer pour nomination comme successeur une société du même groupe, telle que définie à l'article 11. La décision finale de la nomination du nouveau «gérant commandité» appartient à l'assemblée générale des associés.

Le Commandité démissionnant doit mettre à la disposition du «gérant commandité» successeur tels documents et registres et apporter telle assistance que le «gérant commandité» successeur peut raisonnablement exiger pour les besoins de l'exécution de ses fonctions de «gérant commandité».

La démission du Commandité ne prendra effet qu'à la nomination effective de son successeur.

Art. 8. Les Commanditaires. Les associés commanditaires (les «Commanditaires») ne prendront part ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou aucune autorité pour agir au nom de la Société ni pour participer à ou interférer d'une quelconque manière dans la gestion de la Société.

Art. 9. Assemblée des Associés. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Les convocations sont valablement adressées aux associés lorsqu'elles sont envoyées à leur lieu de résidence.

Un représentant légal du Commandité agira en qualité de président de l'assemblée des associés.

Les résolutions de l'assemblée des associés dûment convoquée seront adoptées à une majorité simple des parts sociales présentes ou représentées, sauf pour les résolutions de cession des parts aux tiers et de dissolution et liquidation, pour lesquelles un quorum spécial et des règles de majorité doivent s'appliquer, conformément aux articles 11 et 16 respectivement des présents statuts.

Les statuts de la Société pourront être modifiés de temps en temps par une résolution de l'assemblée des associés adoptée à une majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Néanmoins, et dans tous les cas, chaque résolution nécessitera l'approbation du Commandité, une telle approbation ne pouvant pas être déraisonnablement refusée.

L'assemblée annuelle des associés se tiendra au siège social dans les 6 (six) mois suivant la fin de l'exercice social à tel lieu et telle date, tel que spécifié dans les convocations.

D'autres assemblées générales extraordinaires peuvent avoir lieu aux lieux et aux heures indiqués dans les convocations. Les assemblées des associés peuvent être convoquées par le Commandité ou par les Commanditaires représentant 25% du capital social.

Art. 10. Responsabilité du Commandité et des Commanditaires. Sous réserve des articles 16, 17 et 152 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que successivement modifiée (la «Loi»), le Commandité est indéfiniment, conjointement et individuellement responsable de toutes les obligations de la Société.

Sous réserve des articles 16, 17 et 20 de la Loi, les Commanditaires sont seulement responsables des dettes et pertes de la Société jusqu'au montant des fonds qu'ils ont promis d'apporter à la Société.

Art. 11. Cession des Parts Sociales. Les parts sociales du Commandité ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement unanime de tous les associés. Les parts sociales des Commanditaires sont librement cessibles entre les Commanditaires et entre les Commanditaires et le Commandité, mais peuvent seulement être cédées aux tiers avec le consentement unanime de tous les associés (y compris le Commandité), un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un écrit sous seing privé et être en conformité avec les formalités prévues à l'Article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et unième jour du mois de décembre de chaque année à l'exception de la première année comptable qui a commencé le 2 janvier 2008 et prendra fin le trente et un décembre 2008.

Art. 13. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Commandité dressera un bilan et un compte des pertes et profits, (les «Comptes Annuels») qui seront soumis aux associés pour approbation.

Art. 14. Dissolution et liquidation. La décision de dissolution et de liquidation de la Société sera valablement adoptée si elle est prise par au moins par la moitié des associés représentant les trois quarts de l'avoir social de la Société.

Le Commandité ou un «gérant commandité» successeur agira en tant que liquidateur.

Suite à la décision de dissoudre la Société, le liquidateur liquidera les affaires de la Société et procédera à la vente ou aura recours à un autre mode de liquidation des actifs de la Société. Après avoir payé les dettes de la Société ou constitué des provisions appropriées en mettant en place des réserves en vue de ces paiements, le liquidateur distribuera les actifs restants aux associés. Le liquidateur pourra demander aux débiteurs de la Société de payer les dettes existantes à la Société si le liquidateur considère le remboursement de ces dettes nécessaires aux fins de la liquidation. Le liquidateur peut aussi exiger des associés qu'ils paient les sommes qu'ils ont promis de payer à la Société et que le liquidateur considère nécessaires pour la réalisation de la liquidation.

Nonobstant ce qui précède, au cas où le liquidateur estime que la vente ou toute autre disposition des actifs de la Société causerait une perte indue aux associés ou serait autrement impraticable, le liquidateur pourra soit reporter la liquidation de ces actifs et retenir les distributions y relatives pendant le temps nécessaire, soit distribuer partie ou tout de ces actifs aux associés en nature et sous forme d'une soulte en espèces.

Le liquidateur peut, mais seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés décidant en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues dans cet article 16, continuer jusqu'à réalisation l'industrie et le commerce de la Société et plus généralement accomplir les actes de gestion énoncés à l'article 145 de la Loi.

Art. 17. Dispositions générales. Toutes matières non régies par les Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social est libéré comme suit:

1) Madame Triny Berens, mille trois cent quatre-vingt-seize parts	1.395
2) Monsieur André Pepin, une part sociale	1
3) Madame Edith Pepin, une part sociale	1
4) Monsieur Jean Pepin, une part sociale	1
5) Madame Simone Pepin, une part sociale	1
6) La société CONSORTS PEPIN sàrl, prénommée, commandité, une part sociale	1
Total: mille quatre cent parts sociales	1.400

Les parts sociales souscrites par les associés sub 2 à 6) ont été intégralement libérées en numéraire, la somme de 5.000,- euros (cinq mille) est désormais à la libre disposition de la Société.

Madame Triny Berens a libéré sa part en capital par l'apport en nature à la société, franc et libre de toutes dettes, privilèges et hypothèques, des immeubles ci-après mentionnés:

Commune d'Erpeldange, section A d'Ingeldorf

- 1) Numéro 486/1445, lieu-dit «route d'Ettelbruck», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 40,79 ares;
- 2) Numéro 455/1724, lieu-dit «Beim Kreuz», place, contenant 9,14 ares;

Ces immeubles sont apportés à leur valeur comptable au 31 décembre 2007, soit pour la somme de neuf cent et cinq mille cinq cent dix-huit euros et trente-huit centimes (905.518,38 €);

et par un apport en nature des installations techniques se trouvant dans ces immeubles selon inventaire joint à la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-et-un euros et soixante-deux cents (489.481,62 €)

Total des apports en nature un million trois cent quatre-vingt-quinze euros (1.395.000,- €);

Titre de propriété

Les époux PEPIN-BERENS sont devenus propriétaires des immeubles précités comme suit:

a) de l'immeuble sub 1) en vertu d'un acte de vente passé par-devant Maître Auguste Wilhelm, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 septembre 1977, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 12 octobre 1977 volume 467, numéro 154 respectivement en vertu d'un acte de vente du notaire René Frank, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 13 décembre 1961, transcrit au bureau des hypothèques le 20 décembre 1961. Volume 154, numéro 134.

b) de l'immeuble sub 2) en vertu d'un acte de vente passé par-devant Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 15 mai 1991, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 3 juin 1991, volume 778, numéro 7;

Les époux Pepin-Berens étaient mariés sous le régime de la communauté universelle avec attribution de la communauté au survivant d'eux suivant un acte passé par-devant Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 9 mars 1983, enregistré à Diekirch le 19 mars, volume 557, folio 13, case 11;

Comme Monsieur Edouard Pepin est décédé le 25 octobre 1993, les biens précités appartiennent à Madame Triny Berens.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, et se considérant comme étant dûment convoqués, ont procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié en premier lieu qu'elle a été régulièrement constituée, ils ont passé la résolution suivante par vote à l'unanimité:

La Société aura son siège social à L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par noms, prénoms, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Berens, A. Pepin, E. Pepin, J. Pepin, S. Pepin, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2008, DIE/2008/231. — Reçu 7.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024140/4917/184.

(080023765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.327.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.327 (the Company):

I. LFPE, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.488 (the General Partner), hereby represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 17 December 2007;

II. LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, a société par actions simplifiée, existing under the laws of France, with registered office at 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 444 417 083 R.C.S. Paris (the Limited Partner), hereby represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Paris, by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 17 December 2007;

III. LAZARD FRERES BANQUE, a société anonyme, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 334 961 745 R.C.S. Paris (LFB), hereby represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Paris, by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 20 December 2007;

IV. ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR, an entity, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 59, rue de la Faisanderie, 75016 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 311 852 750 R.C.S. Paris (AssuMLC), hereby represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Paris, by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 20 December 2007;

V. ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR, an entity, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 59, rue de la Faisanderie, 75016 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 775 687 619 R.C.S. Paris (AssoMLC), hereby represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Paris, by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 20 December 2007;

VI. SAINT MIHIEL S.A.S., a société par actions simplifiée, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 108, rue de la Folie Mericourt, 75011 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 487 220 188 R.C.S. Paris (SM SAS), hereby represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Paris, by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 17 December 2007; and

VII. MACSF EPARGNE RETRAITE, a société anonyme, incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 10, rue De Valmy Cours Du Triangle, 92800 Puteaux, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre under number 403 071 095 R.C.S. Nanterre (MACSF), hereby represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Paris, by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 19 December 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that:

I. The General Partner, the Limited Partner, LFB, AssuMLC, AssoMLC, SM SAS and MACSF are the sole partners of the Company and represent the entire capital of the Company (the Partners).

II. The Company was incorporated as an investment company in risk capital (société d'investissement à en capital risque) in the form of a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) pursuant to a deed of incorporation enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing then in Remich, on April 13th, 2007 (the Incorporation Deed). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 1447 of July 13th, 2007.

III. Article 7.4 of the Articles states that the Company has an initial subscribed capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by:

a. one (1) management share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) subscribed by the General Partner and fully paid up; and

b. three hundred and nine (309) class A shares (the Class A Shares) with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, subscribed by the Limited Partner and partially paid up in the amount of five euro (EUR 5.-) each.

IV. The three hundred and nine (309) Class A Shares have been erroneously stated in the Incorporation Deed as being partially paid up in the amount of five euro (EUR 5.-) each, whereas the three hundred and nine (309) Class A Shares were fully paid up in the amount of hundred (EUR 100.-) each at the date of incorporation of the Company. Consequently, the Partners now wish to rectify and confirm that the three hundred and nine (309) Class A Shares were fully paid up in the amount of hundred (EUR 100.-) each at the date of incorporation of the Company.

V. It was erroneously stated in the Incorporation Deed that such deed was enacted on March 19th, 2007, whereas the Incorporation Deed was enacted on April 13th, 2007. Consequently, the Partners now wish to rectify and confirm that the Company was incorporated pursuant to an Incorporation Deed dated April 13th, 2007.

The Partners have requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Partners acknowledge and confirm that the Company was incorporated with an initial subscribed capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by:

- a. one (1) management share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) subscribed by the General Partner and fully paid up; and
- b. three hundred and nine (309) Class A Shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, subscribed by the Limited Partner and fully paid up.

Second resolution

The Partners acknowledge and confirm that the Company was incorporated on April 13th, 2007.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Partners resolve to amend article 7.4 of the Articles which shall now be read as follows:

«7.4 La Société est constituée avec un capital social, fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), souscrit par le Gérant et par les Actionnaires A. Le capital social initial de la Société est composé de trois cent neuf (309) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune entièrement libérées, et d'une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée.»

Fee estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with us the notary, the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 128.327 (la Société):

I. LFPE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.488 (l'Associé Commandité), ici représentée par Mr David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 17 décembre 2007;

II. LA FINANCIERE PATRIMONIALE d'Investissement, une société par actions simplifiée, régie par la loi Française, ayant son siège social au 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 417 083 R.C.S. Paris (l'Associé Commanditaire), ici représentée par Mr David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 17 décembre 2007;

III. LAZARD FRERES BANQUE, une société anonyme, régie par la loi Française, ayant son siège social au 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334 961 745 R.C.S. Paris (LFB), ici représentée par Mr David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 20 décembre 2007;

IV. ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR, une entité, régie par la loi Française, ayant son siège social au 59, rue de la Faisanderie, 75016 Paris, France et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 311 852 750 R.C.S. Paris (AssuMLC), ici représentée par Mr David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 20 décembre 2007;

V. ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR, une entité, régie par la loi Française, ayant son siège social au 59, rue de la Faisanderie, 75016 Paris, France et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 775 687 619 R.C.S. Paris (AssoMLC), ici représentée par Mr David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 20 décembre 2007;

VI. SAINT MIHIEL S.A.S., une société par actions simplifiée, régie par la loi Française, ayant son siège social au 108, rue de la Folie Mericourt, 75011 Paris, France et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 220 188 R.C.S. Paris (SM SAS), ici représentée par Mr David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 17 décembre 2007; et

VII. MACSF EPARGNE RETRAITE, une société anonyme, régie par la loi Française, ayant son siège social au 10, rue De Valmy Cours Du Triangle, 92800 Puteaux, France et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 071 095 R.C.S. Nanterre (MACSF), ici représentée par Mr David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 19 décembre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et du notaire sous-signé, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Commandité, l'Associé Commanditaire, LFB, AssuMLC, AssoMLC, SM SAS et MACSF sont les actionnaires uniques de la Société et représentent la totalité du capital de la Société (les Actionnaires).

II. La Société a été constituée en tant que société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société en commandite par actions Luxembourgeoise conformément à un acte de constitution acté par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidant au Remich, le 13 avril 2007 (l'Acte de Constitution). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été publiés au Mémorial C du Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1447 du 13 juillet 2007.

III. L'article 7.4 des Statuts stipule que la Société a un capital initial souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par:

a. une (1) action de commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) souscrite par l'Associé commandité et entièrement libérée; et

b. trois cent neuf (309) actions de classe A (les Actions de Classe A) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, souscrites par l'Associé Commanditaire, et partiellement libérées à hauteur de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

IV. Les trois cent neuf (309) Actions de Classe A ont été déclarées de manière erronée dans l'Acte de Constitution comme ayant été libérées partiellement à hauteur de cinq euros (EUR 5,-) chacune, alors que les trois cent neuf (309) Actions de Classe A ont été libérées totalement à hauteur de cent euros (EUR 100,-) chacune, à la date de la constitution de la Société. En Conséquence, les Actionnaires souhaitent rectifier et confirmer que les trois cent neuf Actions de Classe A furent entièrement libérées à hauteur de cent euros (EUR 100,-) chacune à la date de la constitution de la Société.

V. Il a été déclaré de manière erronée dans l'Acte de Constitution que cet acte a été dressé en date du 19 mars 2007, alors que l'Acte de Constitution a été dressé en date du 13 avril 2007. En Conséquence, les Actionnaires souhaitent rectifier et confirmer que la Société a été constituée conformément à un Acte de Constitution en date du 13 avril 2007.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires reconnaissent et confirment que la Société à été constituée avec un capital initial souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par:

a. une (1) action de commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) souscrite par l'Associé commandité et entièrement libérée; et

b. trois cent neuf (309) Actions de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, souscrites par l'Associé Commanditaire et entièrement libérées.

Deuxième résolution

Les Actionnaires reconnaissent et confirment que la Société à été constituée le 13 avril 2007.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Actionnaires décident de modifier l'article 7.4 des Statuts qui devra être lu comme suit:

«7.4 La Société est constituée avec un capital social, fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), souscrit par le Gérant et par les Actionnaires A. Le capital social initial de la Société est composé de trois cent neuf (309) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune entièrement libérées, et d'une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée.»

Estimation d'honoraire

Les dépenses, coûts, honoraires et frais de toute sorte à charge de la Société dans le cadre du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

En foi de quoi, Nous, notaire sous-signé, apposons notre cachet et signature à Luxembourg-Ville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Benhamou, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, LAC/2008/1076. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008024142/5770/191.

(080023651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Infomax Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.245.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024126/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01819. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Anifood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 101.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008022879/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01914. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Schenkenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (société anonyme) SCHENKENBERG S.A. with registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 89.346, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 4th of October

2002, published in the Mémorial C number 1645 of the 16th of November 2002, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of Maître André Schwachtgen, notary prenamed, on the 14th of October 2002, published in the Mémorial C number 1656 of the 19th of November 2002.

Mr Pierre Metzler, lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Barbara Imbs, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutinizer, Mr Eric Sublon, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

In accordance with the admission tickets attached to these minutes, the board of the meeting confirms that all shareholders holding all the shares are present or represented.

All the shareholders acknowledge having been duly convened and, insofar as the same is necessary, waive any publication and any right or action resulting from the absence of invitations to attend.

The admission tickets are accordingly confirmed as being signed *ne varietur* by the board of the meeting and the undersigned notary and attached to the present minutes.

The Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 36,508,200.- (thirty-six millions five hundred eight thousand and two hundred euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of Article 12 of the Articles of Association of the Company, to provide the possibility for each director of the Company, in case of urgency, to participate to a meeting of the board of directors of the Company by all means of telecommunication and to be considered present at the meeting by such means of attendance;

2. Amendment of Article 12 of the Articles of Association of the Company, to provide that the permanent Chairman of the board of directors of the Company shall not have a second or casting vote in the event of tie;

3. Subsequent amendment of Article 12 of the Articles of Association of the Company in order to give it the following content:

« **Art. 12.** The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The Chairman will not have a second or casting vote in the event of tie. He may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, e-mail, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, any director may participate at any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part to the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not to be shareholders of the Company.

The Company is bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors. In its relation with the banks only for transactions of a value lower than twenty thousand euros (EUR 20,000.-), the Company will be bound by the single signature of any one Director.»

4. Empowerment of any one director of the Company and / or any lawyer of the law firm WILDGEN, with offices at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to act individually, to carry out any necessary action in relation to the present agenda;

5. Miscellaneous.

Then, the general meeting of the shareholders, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to amend Article 12 of the Articles of Association of the Company, to provide the possibility for each director of the Company, in case of urgency, to participate to a meeting of the board of directors of the Company by all means of telecommunication and to be considered present at the meeting by such means of attendance.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to amend Article 12 of the Articles of Association of the Company, to provide that the permanent Chairman of the Board of Directors shall not have a second or casting vote in the event of tie.

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to subsequently amend Article 12 of the Articles of association of the Company in order to give it the following content:

« **Art. 12.** The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The Chairman will not have a second or casting vote in the event of tie. He may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, e-mail, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, any director may participate at any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part to the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors. In its relations with the banks only for transactions of a value lower than twenty thousand euros (EUR 20,000.-), the Company will be bound by the single signature of any one Director.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and fifty euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, such persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHENKENBERG S.A. avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.346, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1645 du 16 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire prénommé, en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1656 du 19 novembre 2002.

Maître Pierre Metzler, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, est nommé Président de l'assemblée.

Le Président désigne comme Secrétaire Maître Barbara Imbs, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Maître Eric Sublon, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Conformément aux certificats de blocage annexés au présent procès-verbal, le bureau de l'assemblée confirme que tous les actionnaires détenant toutes les actions sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires se considèrent comme ayant été dûment convoqués et, pour autant que de besoin, renoncent à toute publication et à tout droit ou action résultant d'une absence de convocation.

Les certificats de blocage sont dès lors considérés comme étant signés ne varietur par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant et attachés au présent procès-verbal.

Le Président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 36.508.200,- (trente-six millions cinq cent huit mille deux cents euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société aux fins de prévoir la possibilité pour chaque administrateur de la Société, en cas d'urgence, d'assister à une réunion du conseil d'administration par tous moyens de télécommunication et d'être considéré présent à la réunion par ce mode de participation;

2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société aux fins de prévoir que le Président permanent du conseil d'administration de la Société n'aura pas de droit de vote supplémentaire ou prépondérant en cas de partage des voix;

3. Modification subséquente de l'article 12 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil d'administration élira un Président parmi ses membres. Le président n'aura pas de droit de vote supplémentaire ou prépondérant en cas de partage des voix. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration;

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir de manière valable que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre Administrateurs, qui pourrait être donnée par lettre, télégramme, e-mail, télex ou télécopie, étant permise.

En cas d'urgence, tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre modes de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre entre elles. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs liés à la gestion courante de la Société et la représentation de la Société en rapport avec cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autre responsables; ils n'ont pas d'être actionnaires de la Société.

La Société est liée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, quels qu'ils soient. Dans ses relation avec les banques et uniquement pour les transactions d'une valeur inférieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-), la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un Administrateur.»

4. Pouvoir à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, pour agir individuellement, pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec le présent ordre du jour;

5. Divers.

Puis, l'assemblée générale des actionnaires se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, délibère et prend par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société aux fins de prévoir la possibilité pour chaque administrateur de la Société, en cas d'urgence, d'assister à une réunion du conseil d'administration par tous moyens de télécommunication et d'être considéré présent à la réunion par ce mode de participation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier de l'article 12 des statuts de la Société aux fins de prévoir que le Président permanent du conseil d'administration de la Société n'aura pas de droit de vote supplémentaire ou prépondérant en cas de partage des voix.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier de manière subséquente l'article 12 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil d'administration élira un Président parmi ses membres. Le président n'aura pas de droit de vote supplémentaire ou prépondérant en cas de partage des voix. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration;

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir de manière valable que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre Administrateurs, qui pourrait être donnée par lettre, télégramme, e-mail, télex ou télécopie, étant permise.

En cas d'urgence, tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre mode de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre entre elles. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs liés à la gestion courante de la Société et la représentation de la Société en rapport avec cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autre responsables; ils n'ont pas d'être actionnaires de la Société.

La Société est liée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, quels qu'ils soient. Dans ses relation avec les banques et uniquement pour les transactions d'une valeur inférieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-), la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un Administrateur.»

Déclarations, Frais et Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le document ayant été lu aux personnes comparantes, ces personnes signaient ensemble avec nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: Metzler, Imbs, Sublon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007, Relation GRE/2007/6021. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008024144/231/199.

(080023633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Eksibest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 89.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2008.

Pour copie conforme

R. Arrendorff

Notaire

Référence de publication: 2008023272/218/13.

(080022140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.821.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle Piccione. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

LUXFER - INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

C. Bitterlich / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023394/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Broekhof Holding B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 94.793.

Auszug aus dem Protokoll der Entscheidung des alleinigen Gesellschafters vom 21. Dezember 2007

1. Der Rücktritt von Herrn Gerd Gebhard als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. September 2005 wird angenommen.

2. Herr Carsten Söns, geboren am 16. November 1975 in D-Düsseldorf, mit beruflicher Anschrift in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, wird als Ersatz von Herrn Gebhard auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008024028/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Anifood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 101.046.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008022877/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01912. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Ceryx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008022876/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01910. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.002.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.467.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 13 août 2007, que AB ACQUISITIONS HOLDINGS LIMITED, l'associé unique de la Société a cédé les 300.002.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à AB ACQUISITIONS HOLDINGS II LIMITED, une société ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée sous le numéro 99152.

AB ACQUISITIONS HOLDINGS II LIMITED est donc l'associé unique de la Société depuis le 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008024060/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09964. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Property Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.538.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 162 du 23 février 2005, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1218 du 22 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPERTY LANGENFELD S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008024099/6818/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02821. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

**Fin.Co Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. Fin.Co Management S.A.).**

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Plouvier, B. Zech.

Référence de publication: 2008024102/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02360. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Emloi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.076.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

B. Zech

Référence de publication: 2008024104/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02358. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

DSI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.523.

—
EXTRAIT

En date du 14 novembre 2007, l'associé unique de la Société, MFG INVESTMENT S.à r.l, a changé sa dénomination sociale en DSI INVESTMENT S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008024061/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Prefa-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 125.171.

—
RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société PREFA-SERVICES S.à r.l, ayant son siège social à L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale, RCS B 125.171, en date du 28 septembre 2007, concernant la désignation de la zone où se trouve le siège social de la société, à savoir que ladite désignation n'est pas, comme il est mentionné à l'entête et sur la deuxième page de l'acte authentique, «Z.A.V. Zaemer» mais «Z.A.C. Zaemer».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008024154/202/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.
